

FÉDÉRATION FRANÇAISE  
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

# Cursus Jeunes Plongeurs



Séminaire Cadres 2024

---

Pourquoi? Un public spécifique



---

Cursus plus adapté

---

Rajeunissement de la  
filière

# Coursus adaptés

## Conditions :

Autorisation écrite du responsable légal (tout mineur)

<https://ffessm.fr/autorisation-parentale-pour-la-plongee-jeune>

Licence enfant sauf pour la 1<sup>ère</sup> étoile de mer

Certificat d'absence de contre indication à la plongée :

tout médecin pour les étoiles de mer sauf la première

tout médecin

Modèle téléchargeable: [medical.ffessm.fr](http://medical.ffessm.fr)

## AUTORISATION PARENTALE POUR LA PLONGÉE JEUNE

Structure (club/SCA) : .....

- Plongeur encadré 12m (PE12\*) à partir de 10 ans
- Plongeur encadré 20m (PE20\*) à partir de 12 ans (niveau 1)
- Plongeur encadré 40m (PE40\*) à partir de 14 ans
- Plongeur autonome 12 m (PA12\*) ou 20m (PA20\*) à partir de 16 ans
- Plongeur autonome 40m (PA40\*) à partir de 17 ans

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée selon les conseils de la Commission Technique Nationale.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur <https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

### Le ou les personnes désignée(s) ci-après détentrice(s) de l'autorité parentale

Je soussigné (nom, prénom, adresse) : .....

### Autorise (ent) le mineur nommé ci-dessous :

Nom : ..... Prénom : .....

Né le : .....

A participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée ou agréée à la FFESSM.

Je suis informé que dans le cadre des prérogatives de plongeur PA12\*, PA20\* ou PA40\*, le mineur peut-être autorisé par le Directeur de plongée à évoluer en autonomie (sans encadrement) en palanquée en partage de responsabilité avec d'autres plongeurs de même niveau.

Fait à ..... Le .....

Signature du responsable légal :

*\*) En référence au Code du sport (Annexe III-14-a de l'article A-322-77)*

## AUTORISATION PARENTALE POUR LA PLONGEE JEUNE

Structure (club/SCA) : .....

- Plongeur encadré 12m (PE12\*) à partir de 10 ans
- Plongeur encadré 20m (PE20\*) à partir de 12 ans (niveau 1)
- Plongeur encadré 40m (PE40\*) à partir de 14 ans
- Plongeur autonome 12 m (PA12\*) ou 20m (PA20\*) à partir de 16 ans
- Plongeur autonome 40m (PA40\*) à partir de 17 ans

**Autorisation  
« éclairée »**

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée selon les conseils de la Commission Technique Nationale.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur  
<https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

## — CONDITIONS D'ÉVOLUTION ET D'ENCADREMENT EN MILIEU NATUREL ET FOSSE DE PLUS DE 6 METRES

Espace d'évolution	Âge des plongeurs	Niveau de pratique	Compétence min. de l'encadrant	Effectif max. de la palanquée hors encadrant
0-1 mètre Plongée libre Rando. sub.	< 8 ans	1 <sup>e</sup> étoile de mer	E1 ou guide de rando. sub. en exploration*	8
		2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> étoile de mer		
0-2 mètres	8-10 ans	Baptême	E1	1
0-3 mètres	10-14 ans			
0-6 mètres	8-14 ans	Formation plongeur de bronze	E1	1 (2 en fin de formation)
		Plongeur de bronze	E1	2
		Plongeur d'argent	E1 ou GP en exploration	2+1 plongeur N1 minimum ou 1+2 N1
0-12 mètres	10-12 ans	Plongeur d'or (Remplacement progressif par le niveau 1)	E2 ou GP en exploration	2+1 plongeur N1 minimum ou 1+2 N1
0-20 mètres	12-14 ans			

# Cursus adaptés

## Brevets & Qualifications

---

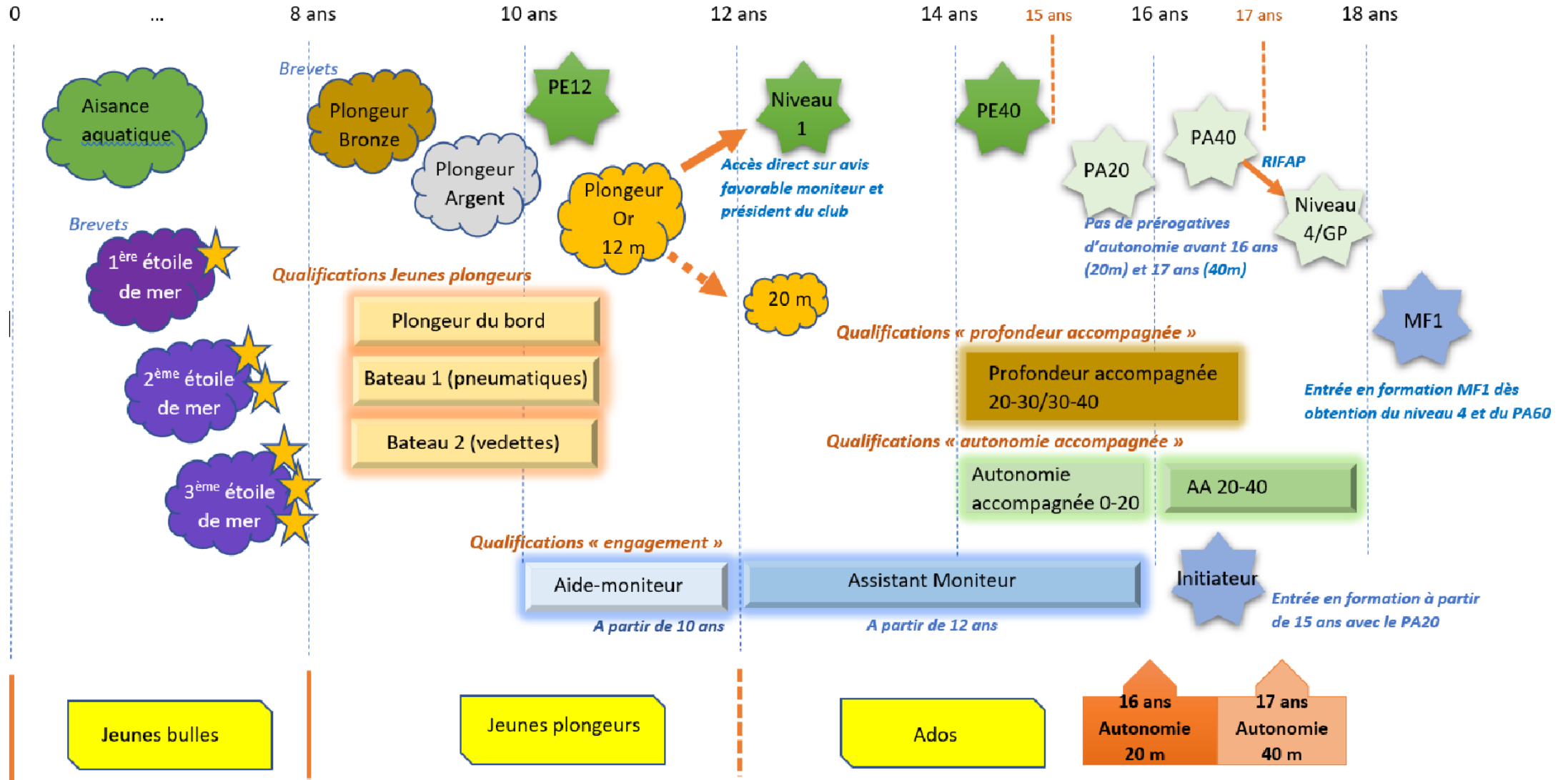
Compétences signées par un **E2** minimum


---


Délivrance des diplômes et qualifications sous la  
responsabilité du président de club par un **E3** minimum


---

# Filière jeune 2023



 Brevets « jeunes bulles et jeunes plongeurs »

 Qualifications

 Brevets plongeurs « ados/adultes »

 Brevets de cadres



# Jeunes Bulles

3 niveaux :

1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étoile de mer

Pas d'âge minimum (mais goût avéré pour l'eau)

Pas d'obligation de posséder le niveau inférieur pour préparer un niveau

Découverte de l'espace aquatique 0-1m en surface et sous l'eau

Pas d'obligation de savoir nager correctement pour débiter

# Jeunes Plongeurs

3 brevets : De 8 ans à 12 ans

plongeur de bronze, plongeur d'argent et plongeur d'or

8 ans minimum pour les plongeurs de bronze et d'argent

10 ans minimum pour le plongeur d'or

Pas d'obligation de posséder le niveau inférieur pour préparer un niveau

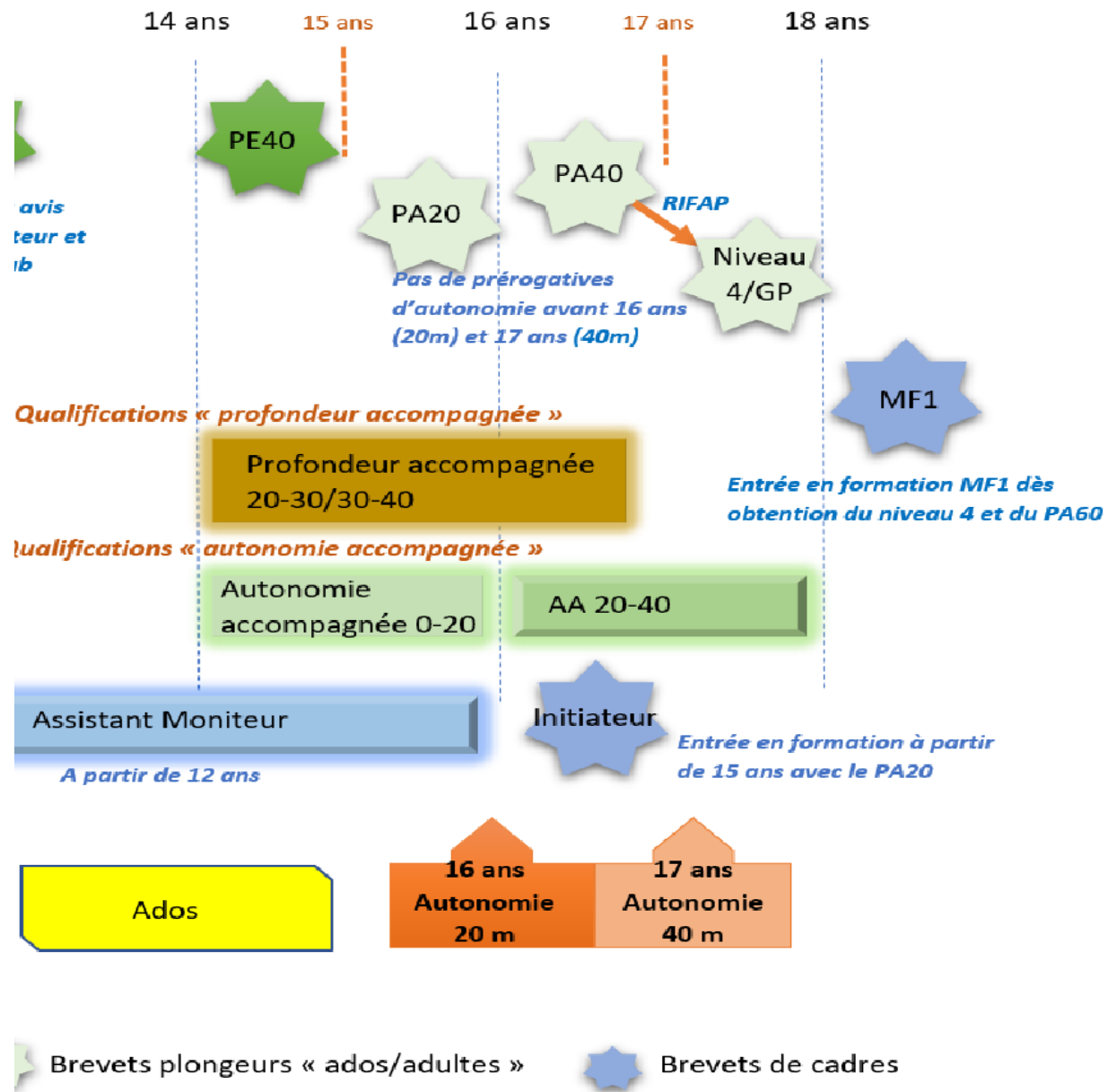
## 3 qualifications :

plongeur de bord, bateau 1 et bateau 2



## 1 qualification « engagement »

aide-moniteur à partir de 10 ans (à partir du plongeur d'or)



# Plongeurs Adolescents

Niveau 1 à partir de 12 ans

Accès direct sur avis favorable du moniteur & du président club

PE 40 à partir de 14 ans

PA 20 à partir de 15 ans

Pas de prérogative d'autonomie avant 16 ans (20m) & 17 ans (40m)

**2 qualifications à partir de 14 ans**

Qualification  
«PROFONDEUR accompagnée »

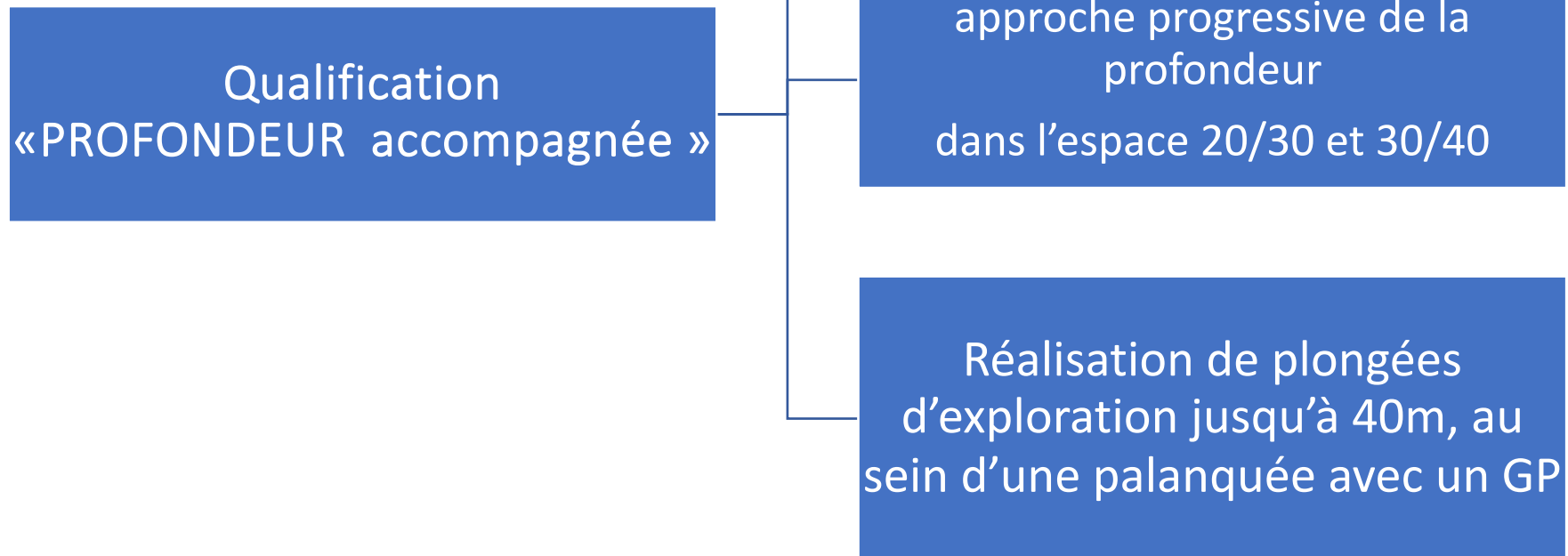
20/30 mètres

30/40 mètres

Qualification « AUTONOMIE  
accompagnée »

0/20 m à partir de **14 ans**

20/40 m à partir de **16 ans**



**Qualification**  
**« AUTONOMIE accompagnée »**  
Développer leur capacité à plonger  
en autonomie  
En amont de leurs futures  
prérogatives

0/20 m à partir de 14  
ans

**0-20 mètres/niveau 2 – PA20**  
Réaliser des plongées d'exploration  
jusqu'à 20 m  
planquée en autonomie  
1 ou 2 équipiers âgés d'au moins 16 ans,  
ayant au minimum les mêmes compétences.  
sous la responsabilité : Cadre E2

20/40 m à partir de  
16 ans

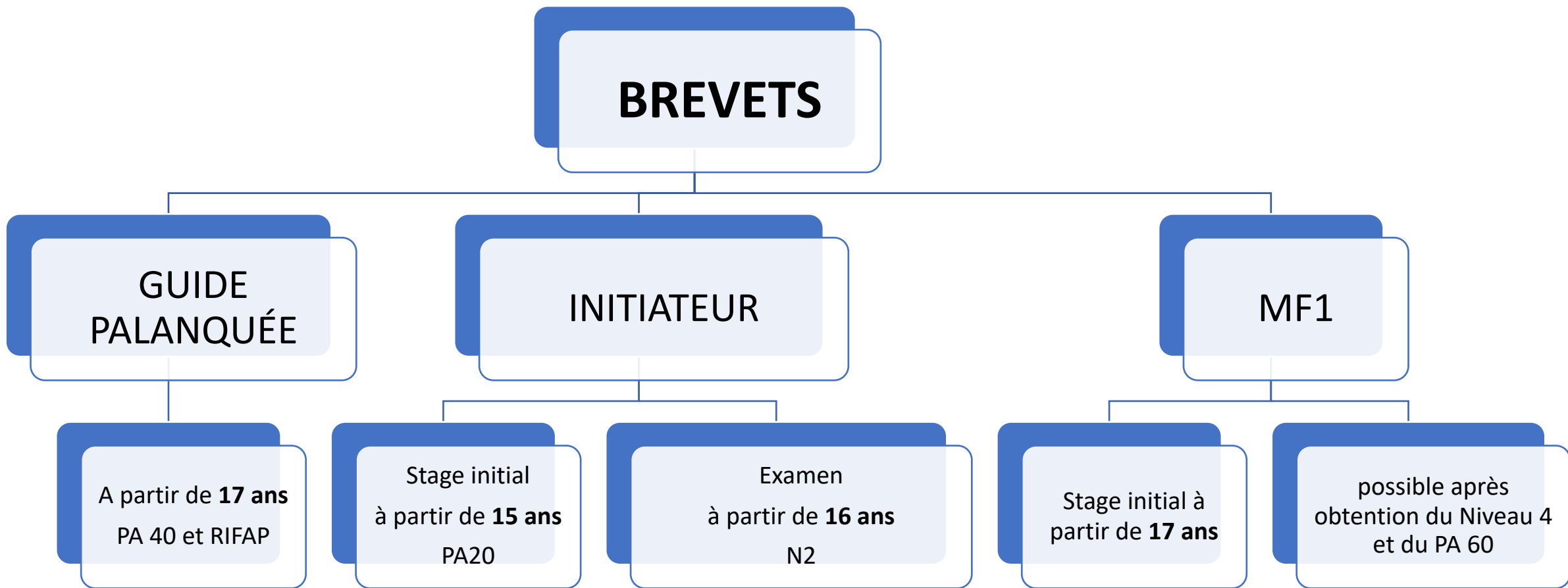
**20-40/PA40**  
Réaliser des plongées d'exploration  
jusqu'à 40 m  
une planquée en autonomie  
1 ou 2 équipiers âgés d'au moins 17 ans, ayant  
au minimum les mêmes compétences  
sous la responsabilité DP  
Cadre E3



Qualification « ENGAGEMENT »

Assistant moniteur à  
partir de 12 ans

Voie d'accès privilégiée vers l'initiateur  
(à partir de 15 ans)



EN SYNTHÈSE

Entrée en formation

Niveau 1

à partir de 12 ans

PE 40

à partir de 14 ans

PA 20

à partir de 15 ans

PA 40

à partir de 16 ans

Initiateur

à partir de 15 ans

GP

à partir de 17 ans

MF1

à partir de 17 ans



# Des Questions

